



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 20 – 2022

NAVIRES DE CROISIÈRE DANS LA VOIE MARITIME - RÉVISÉ

Tout navire de croisière ayant l'intention de transiter la Voie maritime devrait prendre note des points suivants :

- Une notification au préalable à la CGVMSL est requise pour l'utilisation d'amarres dans les écluses si le navire de croisière n'est pas compatible avec l'amarrage mains libres ou s'il n'est pas capable d'être traité dans l'écluse sans amarres.
- Le plan de sécurité actuel de la CGVMSL permet des arrêts au quai 12 et au quai 16 seulement dans le canal Welland (arrêt-départ seulement)
- Une entente devra être établie avec le locataire des quais 12 et 16 (exploitant du terminal des navires de croisière/fournisseur des services logistiques) pour les services d'amarrages.
- Depuis le 1er octobre, le gouvernement du Canada a supprimé toutes les mesures et restrictions d'entrée dues au COVID-19. Veuillez consulter le Bulletin de la sécurité des navires no 22/2022 de Transports Canada.

Le 6 octobre 2022